



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux. »

Président : Olivier Gfeller (SOC)
Membres : Juliane Baumann (UDC)
Christian Burki (SOC)
Yves Cornaro (PLR) remplacé par François Pochon
Claude-Pascal Gay (PLR)
Mario Gori (SOC)
Michel Granato (PLR)
Christophe Privet (ML)
Anne Saito (Les Verts)
Bernard Tschopp (PLR)

La commission s'est réunie le jeudi 2 juillet à la Villa Mounsey. Nous tenons à remercier les personnes suivantes d'avoir participé à nos travaux: M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller Municipal, et M. Pascal Friedemann, Chef du développement économique, culturel et touristique.

Quelques jours avant la séance, la commission a reçu un exemplaire du préavis 21/2004 afin de s'en faire une idée plus précise. Rappelons que le postulat ne remet pas en cause ce préavis mais demande de tirer un bilan des quelques années de mise en œuvre. Il s'agit, en outre, de présenter une vision claire de son application future.

Cette proposition vient à la suite d'un certain nombre de propositions acceptées par le Conseil communal, ainsi que le postulant l'avait relevé dans son développement. Le texte de notre collègue s'inscrit dans la continuité de ces interventions constructives.

On peut encore relever que la presse a relayé quelques unes des interrogations actuelles autour de la politique culturelle de Montreux. Payons-nous l'erreur d'avoir été trop restrictifs quant à l'accès à l'Auditorium pour les organisateurs? Comment orienter notre politique future face à la concurrence toujours plus dure dans le domaine culturel? Quel profil pour un futur administrateur plutôt qu'un directeur?

La défection au dernier moment d'un directeur nommé et reconnu pour ses compétences a aussi jeté le trouble sur la situation actuelle. Face à ces incertitudes, nombreux sont les Conseillers. mais aussi les citoyens. qui attendent une information qui donnerait une vision

claire et rassurante pour l'avenir de la politique culturelle à Montreux.

Il faut encore noter que le préavis 21/2004 demandait, en réponse au postulat de Mme Despeyroux, la création d'un pour-cent culturel destiné à acquérir des œuvres d'art. Or la Commission des Finances a constaté récemment que les sommes allouées au budget à cet effet ne correspondaient pas à ce qui était annoncé et promis dans ledit préavis. Là aussi, une explication précise et complète sur les raisons de cette situation serait la bienvenue.

Le rapport qui constituerait la réponse à ce postulat pourrait analyser les options suivantes:

- 1) poursuite de la collaboration étroite avec nos grands festivals prioritaires dans l'utilisation des salles du 2M2C;
- 2) rentabilisation à tout prix des infrastructures en appliquant le principe selon lequel le premier inscrit est le premier servi;
- 3) mélange des deux premières options.

La Municipalité a présenté son point de vue sur la situation de la culture à Montreux. Elle estime que le préavis 21/2004 reste parfaitement adéquat. Il donne, aujourd'hui encore, des bases solides pour l'avenir. C'est pourquoi l'exécutif estime qu'il n'est pas nécessaire de présenter un nouveau rapport au Conseil communal. Ce d'autant plus que les moyens humains à disposition du service concerné sont limités. Cette nouvelle tâche engendrerait une surcharge de travail.

Le Municipal de la culture rappelle quelques aspects de la politique culturelle à Montreux:

- le préavis 21/2004 donne les grandes lignes de la collaboration nécessaires entre les acteurs culturels. Encore faut-il mettre en œuvre cette intention. C'est sans doute ce qui a été négligé ces dernières années, mais la Municipalité a désormais l'intention ferme de remédier à cette situation, notamment en cherchant une personnalité compétente pour le poste d'administrateur;
- un des directeurs de nos grands festivals fera partie de la commission culturelle afin de renforcer la coordination avec les manifestations en question;
- le principe évoqué dans le préavis 21/2004 selon lequel 15 dates à prix favorables sont réservées pour d'autres acteurs culturels qui doivent assumer les risques commerciaux reste valable.

Reste une question: les buts du préavis 21/2004 sont-ils atteints? En ce qui concerne le pour-cent culturel, certainement pas. Mais quoi qu'il en soit, ce préavis permet d'aller de l'avant. Malgré l'évolution de la vie culturelle à Montreux, il donne encore un cadre clair et judicieux tout en laissant une marge de manœuvre opportune. Il est nécessaire de réactualiser ce préavis, mais celui-ci permet toujours de travailler.

Comme vous le constaterez au moment du vote, ce développement a convaincu une minorité de la commission de ne pas demander un rapport sur les questions soulevées par le postulat. Les commissaires minoritaires estiment qu'il faut, par exemple, attendre qu'un nouvel administrateur soit nommé.

Les explications avancées par la Municipalité ont certes convaincu l'ensemble de la commission qu'un travail important est actuellement fourni pour sortir des ornières dans lesquelles se trouve la politique culturelle de notre commune. Et aucun reproche à ce sujet n'a été adressé à notre exécutif dans l'atmosphère fort courtoise de la séance. Cependant, tous les éléments intéressant les conseillers et les citoyens ne peuvent pas être donnés dans le simple cadre restreint d'une dizaine de personnes. La longueur de l'exposé fait par le Municipal en charge accrédite d'ailleurs la nécessité de fournir plus d'informations. De plus, une majorité de la commission considère que des importantes questions demeurent encore en suspens, notamment concernant les grandes orientations à venir. Il ne s'agit pas de remettre en cause le préavis 21/2004, mais bien d'obtenir une information détaillée. Celle-ci pourrait d'ailleurs fort bien être intégrée dans le cadre d'un futur préavis touchant au domaine de la culture.

Les commissaires majoritaires estiment qu'il faut jeter un regard objectif sur ce qui s'est passé ces dix dernières années. C'est en ayant une bonne vision des événements récents que le Conseil communal pourra, en toute objectivité et connaissance de cause, prendre les décisions cruciales pour le futur de la vie culturelle montreuusienne. Il s'agit de faire le bilan et de connaître la vision de la Municipalité pour le futur.

Conclusion

La commission vous invite, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter le postulat demandant une mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux.

5 oui, 3 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Gfeller (SOC)